



CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact@cdg35.fr

## Délibération n° 25-36 Conseil d'Administration du 03/04/2025

### Coopération régionale des CDG bretons : convention relative à la réalisation de prestations de coaching entre le CDG 35 et le CDG 56

**Direction Générale des Services  
Service Conseil et Développement  
Service « Mobilité-Emploi-Compétences »**

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	17
• Pouvoirs :	7
• Suffrages exprimés :	24
• Votes POUR :	24
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

Murielle DOUTÉ-BOUTON, rapporteur, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le service Conseil et Développement du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine propose des missions de coaching depuis quelques années.

En 2024, le CDG 56 avait sollicité le CDG 35 pour mettre à disposition des coachs en cas de besoin pour leurs missions d'accompagnement moyennant une refacturation selon les tarifs votés par le CDG 35. Dans le cadre de cette convention, deux demandes ont été effectuées mais aucune mission n'a été réalisée par les 2 agents formés au coaching.

Cette première convention d'une durée d'un an arrive à échéance au 31 mai 2025 et le CDG 56 souhaite renouveler ce partenariat jusqu'au 31 décembre 2026.

Il est proposé d'autoriser la Présidente à signer la nouvelle convention relative à la réalisation de prestations de coaching pour le compte du CDG 56 dans la mesure du possible.



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

#### DÉCIDENT

- d'adopter la convention relative à la réalisation de prestations de coaching entre le CDG 35 et le CDG 56 jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite convention, telle que jointe en annexe.

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20250404-16-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 04-04-2025

Publication le : 04-04-2025

Le Secrétaire de Séance

Jean-Pierre SAVIGNAC



La Présidente du Centre  
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

Chantal PÉTARD-VOISIN

**ENTRE LES SOUSSIGNES,**

Le Centre de Gestion du Morbihan,  
6 bis rue Olivier de Clisson – CS 82161 - 56005 VANNES CEDEX  
représenté par Madame Gaëlle STRICOT, Présidente, agissant en vertu de la délibération n° 2023-87 en date du  
6 novembre 2023 ;

**D'UNE PART, ET,**

Le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine,  
Village des collectivités territoriales – 1 avenue de Tizé – CS 13600 – 35236 Thorigné-Fouillard,  
représenté par Madame Chantal PETARD-VOISIN, Présidente, dûment habilitée par délibération n°23-61 du  
Conseil d'Administration du 30 mars 2023, agissant en vertu de la délibération n° 2019-91 en date du 3 décembre  
2019

**D'AUTRE PART**

Vu la charte de coopération entre les Centres de gestion bretons du 24 janvier 2017, et son règlement de  
fonctionnement,

Vu le schéma de coordination, de mutualisation et de spécialisation signé par les Présidents des 4 CDG bretons  
le 17 décembre 2021,

Vu la convention du 19 juin 2024 et notamment son article 4.

## **Il est convenu ce qui suit :**

***L'article 4 – Durée du conventionnement est modifié ainsi :***

Le présente convention est prolongée jusqu'au 31 mai 2026.

Fait à Vannes, le.....

Fait à Thorigné-Fouillard, le.....

La Présidente du CDG du Morbihan,

La Présidente du CDG d'Ille et Vilaine,

Gaëlle STRICOT

Chantal PETARD-VOISIN